

Envoi par courrier et télécopieur : 416 962-6266

Québec, le 9 août 2006

Monsieur Victor Pergat
Vice-président
Northland Power inc.
30 St-Clair Avenue West, 17th Floor
Toronto (Ontario) M4V 3A1

**Objet : Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et
Saint-Damase par Northland Power inc.**

Monsieur le Vice-Président,

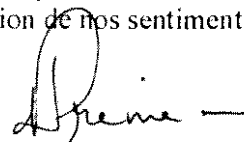
En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir les renseignements suivants relativement à **la nouvelle configuration du parc éolien projeté déposée le 7 août 2006** :

1. Cette nouvelle configuration respecte-elle les dispositions réglementaires du RCI de la MRC de Matane ?
2. Tenure des terres :
 - a. Combien d'éoliennes seraient situées en terres privées ?
 - b. Combien d'éoliennes seraient situées en terres publiques ?
3. Chemins pour l'ensemble du parc éolien :
 - a. Combien de kilomètres de chemin seraient à construire ?
 - b. Combien de kilomètres de chemin seraient à améliorer ?
4. Le coût et le calendrier de réalisation du projet seraient-ils les mêmes que pour la configuration précédente ? Si non, veuillez préciser.
5. La localisation du poste de raccordement serait-elle la même avec la nouvelle configuration ? Si non, veuillez fournir la nouvelle localisation.
6. Paysage :
 - a. Combien d'éoliennes seraient situées à l'intérieur d'une unité de paysage à résistance forte, soit dans les unités de paysage agricole, villageois, riverain et lacustre ?
 - b. Combien d'éoliennes seraient visibles à partir de la route 132 ?

7. Agriculture :
 - a. Combien d'éoliennes seraient situées sur des sols dont le potentiel agricole est de classe 2 ?
 - b. Combien d'éoliennes seraient situées sur des sols dont le potentiel agricole est de classe 3 ?
8. Foresterie :
 - a. Combien d'éoliennes seraient situées en milieu forestier ?
 - b. Combien d'hectares devraient être déboisés ?
 - c. Quel serait le volume total de bois coupé ? Quelle proportion de ce volume serait destinée à la transformation en pâte et papier et à la confection de panneaux ?
9. Pourquoi la superficie requise pour la construction d'une éolienne est-elle passée de 4 200 m² (tel que présenté lors de l'audience publique) à 5 020 m² (en référence à la réponse du promoteur à la question DQ7 de la commission) ?
10. Climat sonore :
 - a. La localisation des points de mesure du bruit actuel demeure-t-elle la même avec la nouvelle configuration du parc éolien ? Si oui, veuillez justifier. Si non, veuillez fournir la nouvelle localisation.
 - b. Veuillez fournir une mise à jour des tableaux 1 et 2 du document déposé DA40 (tableau 1 portant sur la vérification de la conformité, 100 éoliennes, vent portant et tableau 2 portant sur l'évaluation de l'intensité de l'effet sonore).
11. Quels seraient les effets de la nouvelle configuration sur les télécommunications ?
12. La commission souhaiterait avoir un tableau récapitulatif des différences entre la configuration de mai 2006 et celle d'août 2006, en indiquant :
 - a. les numéros des éoliennes non retenues
 - b. les numéros des nouvelles éoliennes
 - c. les numéros des éoliennes n'ayant plus le même numéro (indiquer le nouveau numéro suivi de l'ancien entre parenthèses)
 - d. les numéros des éoliennes qui ont été déplacées (mais qui ont gardé le même numéro)
 - e. les numéros des éoliennes qui sont identiques à la configuration précédente (même numéro, même localisation).

Une réponse **au plus tard le 14 août 2006 à 12h** de votre part serait appréciée, compte tenu que la commission est en rédaction du rapport qui doit être déposé au ministre sous peu.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Josée Primeau
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

c.c. Monsieur Robert Demers